

Le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ,

AMPLIATIONS:

ORIGINAL	1
JORD	1
DAI	12
PR/SGG	10
M. TAA	2
M. MFAEP	2
MIS-DAI	2
DP	6
DC-DB	5
CF-DI-TRESOR	3
PREFECTURES	3
SPREFECTURES	5
DIR. GEND	4
EMG-FAD	4
INTERESSES	6
C.S.	6
DG AJL	2
Gde.Chanc.-	1

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret N°147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU la Loi N°65/20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU le Décret N°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
- VU le Décret N°305/PC/CAB. du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement ;
- VU la Décision N°0044/1/3/EMG-FAD. du 25 Octobre 1967 du Chef d'Etat-Major Général des F.A.D. mettant le M.D.L. SERO Yari, Mle.383 à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Maréchal des Logis SERO Yari, Mle.383 en service à la Brigade du Port à Cotonou, est nommé Chef de l'Arrondissement de KARIMAMA (Sous-Préfecture de Malanville) en remplacement du Maréchal des Logis Moussa TRAORE appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Le Maréchal des Logis Chef Dieudonné AGBENONCI, Mle.216 est nommé Chef de l'Arrondissement de Klouékamé (Sous-Préfecture d'Aplahoué) en remplacement de M. Roger ACCROMBESSI, appelé à d'autres fonctions. (Régularisation)

Article 3.- Le Maréchal des Logis Germain de SOUZA, Mle.1171 est nommé Chef de l'Arrondissement de Comé (Sous-Préfecture de Grand-Popo) en remplacement de M. Augustin AMOUSSOU, appelé à d'autres fonctions. (Régularisation).

Article 4.- M. Augustin AMOUSSOU, Agent de Bureau, précédemment Chef de l'Arrondissement de Comé, est nommé Chef de l'Arrondissement de Lobogo (Sous-Préfecture de Bopa). (Régularisation)

Article 5.- M. Athanase HOUSSOU, Commis Auxiliaire en service à la Sous-Préfecture d'Adjon, est nommé Chef de l'Arrondissement d'Affamé.

.../...

Article 6.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 2 Novembre 1967

Par le Président de la République :  
Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

Colonel Philippe AHO.-

Général Christophe SOGLO.-